

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 13-2025

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

Boulement du préavis N° 14-2023 – réponse au postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts – Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boulement du crédit d'investissement de CHF 425'000.00 accordé le 27 septembre 2023 (préavis N° 14-2023), destiné à financer l'installation d'une centrale de production photovoltaïque sur le toit de la salle Omnisports.

La nouvelle centrale solaire d'une puissance 154 kWc a produit ses premiers kilowattheures en mars 2025 devenant la plus puissante installation solaire propriété de la ville de Pully.

Une grande rigueur dans le suivi financier et l'attribution des mandats, la planification optimale des travaux et la levée des incertitudes lié aux prix des équipements électriques et électroniques ont permis une parfaite maîtrise des coûts.

Toutefois, les travaux prévus sur le tableau électrique principal ont été repoussés en raison du projet de rénovation du collège Arnold Reymond. En effet, les travaux prévus auront un impact sur cette installation qu'il est actuellement impossible de quantifier.

Le boulement du préavis peut avoir lieu selon le décompte final s'établissant comme suit :

Crédit d'investissement voté	CHF 425'000.00
Coûts finaux	CHF 268'134.60
Différence disponible	CHF 156'865.40

Il est à noter qu'une subvention fédérale de CHF 45'791.85 est à déduire du total des dépenses de CHF 268'134.60.

En conclusion, le montant de l'investissement net s'élève à CHF 222'342.75 et sera amorti par annuités égales dès le 1^{er} janvier 2026 sur une durée de 20 ans.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 3 décembre 2025.

Au nom de la Municipalité

